



LE SYNDICAT
DE L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL
PUBLIC



Notre métier, leur avenir

Déclaration CAPN promotion à la classe exceptionnelle 29ème base du 25 juin 2019

Cette CAPN de promotion à la classe exceptionnelle s'ouvre alors que, depuis le 17 juin en France et le 6 juin dans les établissements français à l'étranger, de nombreux PLP, aux côtés des autres corps enseignants du second degré, se mobilisent et participent à la grève de la surveillance et maintenant de la correction des examens. Alors que les personnels réclament des réponses au ministre depuis plusieurs mois, celui-ci reste sourd à leurs revendications.

Le 2 juillet prochain se déroulera le rendez-vous salarial. Les PLP comme l'ensemble des fonctionnaires attendent beaucoup de cette échéance. Le SNUEP-FSU revendique le dégel de la valeur du point d'indice et l'augmentation immédiate de 60 points d'indice pour rattraper la perte de pouvoir d'achat de ces dernières années. Il réclame aussi l'attribution de la pondération aux PLP comme pour les certifié-es exerçant en lycée. Enfin, il exige la suppression du jour de carence. Le SNUEP et la FSU appellent auprès de l'intersyndicale de la fonction publique à un rassemblement devant Bercy le 27 juin pour porter l'ensemble des revendications salariales des personnels.

Concernant l'AEFE, le SNUEP dénonce avec la FSU la destruction programmée des missions de l'Agence, transformée dans tous les projets en opérateur de « marché éducatif ». L'Établissement public s'est totalement éloigné de ses missions d'excellence, au passage en ignorant la loi de 1990 et la mission de service public que celle-ci lui assigne. L'Agence organise elle-même la privatisation de l'enseignement français à l'étranger, qui la détruira rapidement !

Venons-en maintenant à la classe exceptionnelle. Si la classe exceptionnelle peut être considérée par certains enseignant-es comme une opportunité d'évolution de carrière, son accès extrêmement limité ainsi que l'équilibre même des viviers pose problème et renforce les inégalités.

En ce qui concerne cette CAPN Classe exceptionnelle de la 29 ème base, pour une bonne partie des promouvables, il n'y a aucun avis donné par les supérieurs hiérarchiques, ceci pénalise de fait l'ensemble de ces collègues. La promotion se fait donc de manière aléatoire avec pour critère principal la présence d'un avis. Pour l'accession à ce grade de classe exceptionnelle, les collègues sans avis se voit attribuer d'office un avis satisfaisant qui fait obstacle à leur promotion.

Par ailleurs, nous n'avons pas pu consulter les avis donnés, ce qui revient à se prononcer à l'aveugle sur ces promotions.

L'avis excellent est attribué exclusivement aux collègues promus, le SNUEP-FSU tient à rappeler qu'il n'y a pas de contingentement des avis et nous nous opposons à cette pratique récurrente qui consiste à bloquer ainsi le classement.

De plus, de nombreuses promotions sont perdues sur tout le territoire faute de candidatures suffisantes au vivier 1. Dans le cas présent, seul 2 collègues sont promus au titre du vivier 1, ce qui laisse 13 promotions perdues qui auraient pu être reversées au vivier 2, permettant ainsi l'accès au grade de classe exceptionnelle à des collègues ayant une ancienneté de service importante et proche d'un départ en retraite.

Le SNUEP-FSU demande que dans le vivier 2 les collègues de plus de 61 et ayant plus de 30 ans de carrière soient automatiquement promus. Il continue de s'opposer à la création de la classe exceptionnelle. Ce grade est pensé comme un grade fonctionnel à accès très limité, renforçant les inégalités de traitement.

Le SNUEP-FSU dénonce cette promotion au mérite basée sur des critères subjectifs et trouve inacceptable que seules 20 % des personnes promues le soient au titre du 6^{ème} échelon de la hors classe. Les critères ne permettent pas à une majorité de collègues de partir à la retraite en étant à la classe exceptionnelle.

Le SNUEP-FSU dénonce et combat tout dispositif d'avancement ou de rémunération basé sur la notion subjective de mérite et combattra les nouveaux dispositifs qu'entend mettre en œuvre le gouvernement.

Le SNUEP -FSU demande que l'ensemble de la carrière se déroule sur un grade au meilleur rythme pour tous avec la création d'un 13^{ème} échelon et un indice terminal correspondant à l'indice maximal de la classe exceptionnelle.

Les commissaires paritaires du SNUEP-FSU